

Objectif n° 2 : agriculture et alimentation durable

Le deuxième objectif de développement durable (ODD) vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. Cet objectif ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes. En particulier, le Plan national d'adaptation au changement climatique comporte un volet agricole. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

En France, le Programme national pour l'alimentation est le cadre dans lequel est élaborée la politique publique de l'alimentation. Il se décline en quatre volets : la justice sociale, l'éducation des jeunes, la lutte contre le gaspillage et un axe transversal territorial. Le projet agroécologique adopté en 2014 réoriente l'agriculture dans l'objectif de combiner performances économique, sanitaire, environnementale et sociale.

Les États généraux de l'alimentation, qui se sont déroulés au second semestre 2017, ont servi d'appui à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, promulguée en octobre 2018.

Le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie mis en œuvre depuis janvier 2019 repose sur six orientations stratégiques permettant d'agir sur l'ensemble des enjeux concernés par l'alimentation, dont valoriser le patrimoine alimentaire régional, structurer des filières alimentaires durables, favoriser la solidarité alimentaire, informer et former pour des choix alimentaires éclairés, faire de l'alimentation un pilier de la transition écologique.

La feuille de route de la Conférence des parties (COP) régionale Occitanie prévoit de poursuivre la dynamique de production en agriculture biologique, d'accélérer le développement de la culture de légumineuses et de promouvoir une consommation alimentaire de meilleure qualité.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement via un ensemble de pratiques respectueuses de celui-ci. Ces pratiques, telles que la rotation des cultures, la lutte biologique contre les parasites, ou encore l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse, permettent en effet de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité. La certification bio est un dispositif public encadré par un cahier des charges précis dont les exigences sont contrôlées sur place, par des organismes indépendants agréés par l'État (organismes certificateurs).

L'Occitanie est la 1^{re} région française en agriculture biologique, loin devant les autres régions, à la fois pour les surfaces et le nombre d'exploitations.

► À retenir

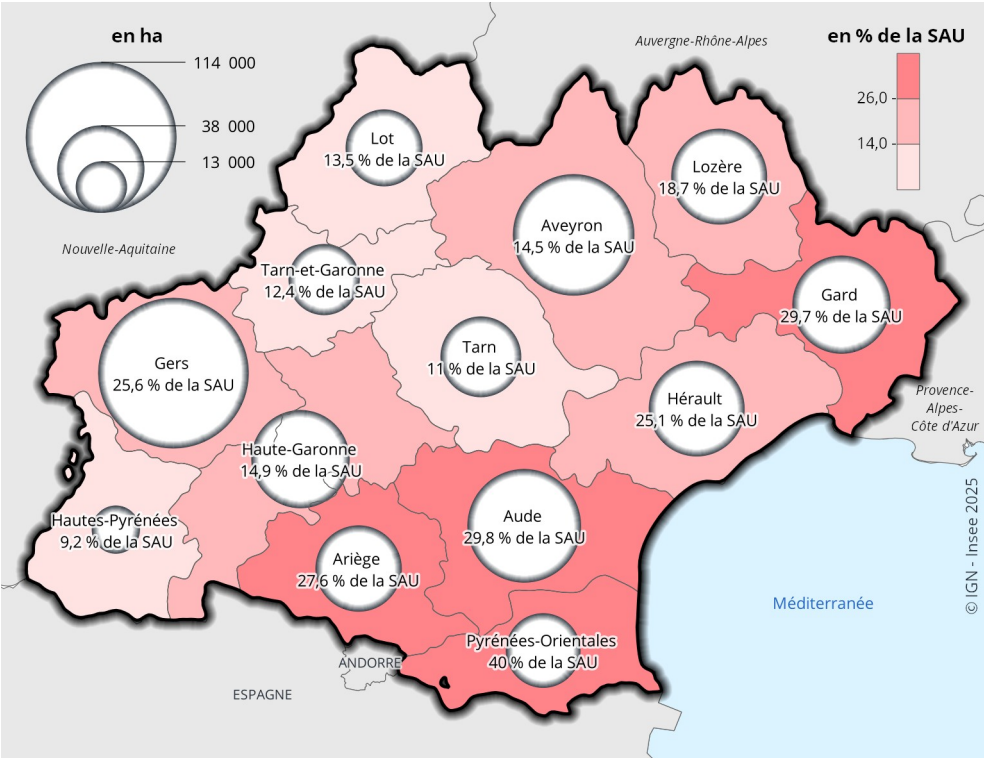
- En Occitanie, après des années d'augmentation continue, les surfaces en agriculture biologique diminuent légèrement en 2023 ► [figure 1](#).
- Les surfaces en agriculture biologique sont les plus élevées dans le Gers, en Aveyron et dans l'Aude ► [figure 2](#).
- Les surfaces fourragères représentent la majorité des surfaces en agriculture biologique devant les grandes cultures ► [figure 3](#).
- En Occitanie, trois poules pondeuses sur dix sont élevées en agriculture biologique ► [figure 4](#).
- La quasi-totalité du lait de brebis bio produit au niveau national provient d'Occitanie ► [figure 5](#).

► 1. Évolution de l'agriculture biologique entre 2014 et 2023 en Occitanie

Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Surfaces certifiées (ha)	192 038	210 620	219 260	277 203	340 698	380 997	429 164	474 493	511 838	525 168
Surfaces en conversion (ha)	36 294	94 394	137 309	121 746	107 313	118 836	121 679	129 232	107 353	79 113
Surfaces totales bio (ha)	228 332	305 015	356 569	398 948	448 011	499 833	550 842	603 725	619 191	604 281
Évolution annuelle des surfaces bio (%)	6,0	33,6	16,9	11,9	12,3	11,6	10,2	9,6	2,6	-2,4
Nombre d'exploitations	5 244	6 244	6 964	7 694	8 881	10 223	11 367	12 668	13 216	13 491
Part des surfaces bio sur l'ensemble des surfaces bio en France (%)	21,1	23,5	23,3	23,0	22,5	22,1	21,9	22,0	21,9	21,8

Sources : Agence Bio ; Agreste, traitement Sriset Occitanie (données révisées).

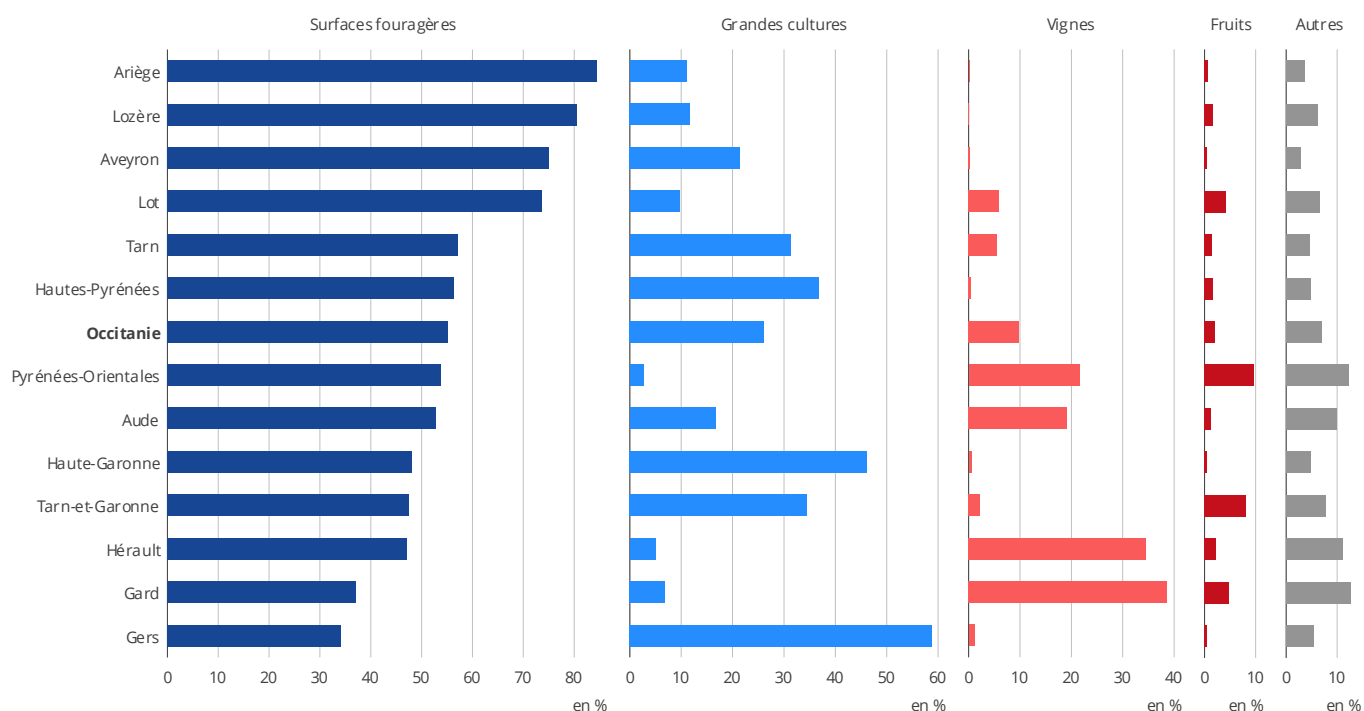
► 2. Surfaces conduites en agriculture biologique par département d'Occitanie en 2023



Note : La SAU est la superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Sources : Agence Bio ; Agreste, traitement Sriset Occitanie (données révisées).

► 3. Répartition des surfaces conduites en agriculture biologique par type de culture en 2023



Note : Surfaces fourragères = cultures fourragères (ex : maïs fourrage, betterave fourragère), prairies. Grandes cultures = céréales et oléoprotéagineux (y compris légumes secs).
Sources : Agence Bio ; Agreste, traitement Sriset Occitanie (données révisées).

► 4. Part du cheptel conduit en agriculture biologique entre 2014 et 2023

Type de production	Part du cheptel conduit en agriculture biologique (%)										Cheptel bio
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Apiculture	11	10	12	11	19	17	23	26	26	29	55 064
Brebis laitières	7	7	9	11	14	14	16	16	17	17	110 179
Brebis viande	4	5	6	8	8	8	9	9	12	11	78 413
Chèvres	8	8	9	12	13	13	13	14	17	17	21 344
Poules pondeuses	9	7	10	9	19	24	25	29	30	30	493 129
Poulets de chair	3	3	4	5	5	5	5	6	6	5	1 049 148
Truies	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	870
Vaches allaitantes	3	4	5	6	7	7	7	7	8	8	35 668
Vaches laitières	3	3	3	7	9	11	11	12	14	13	13 147

Note : En apiculture, le cheptel correspond au nombre de ruches.
Sources : Agence Bio ; Agreste, traitement Sriset Occitanie (données révisées).

► 5. Production de lait de brebis bio en Occitanie entre 2017 et 2023

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production de lait de brebis bio (milliers de litres)	19 124	23 873	27 818	29 690	31 155	31 679	30 481
Nombre d'établissements de collecte intervenant dans la région	10	11	11	13	16	11	12
Part de la production de lait de brebis bio sur l'ensemble de la production de lait de brebis (%)	9,0	11,1	13,0	13,4	13,9	14,3	13,8
Nombre de producteurs	158	191	195	212	203	260	254
Part des producteurs de lait de brebis bio sur l'ensemble des producteurs de lait de brebis (%)	8,2	10,1	11,0	12,0	11,9	14,5	14,7
Part de la production de lait de brebis bio en Occitanie sur l'ensemble de la production de lait de brebis bio en France (%)	94,9	94,8	94,6	93,4	93,5	93,1	93,0
Part des producteurs de lait de brebis bio d'Occitanie sur l'ensemble des producteurs de lait de brebis bio français (%)	85,9	86,8	85,2	83,1	80,9	84,1	83,8

Source : Agreste, enquête annuelle laitière (données provisoires pour 2023).

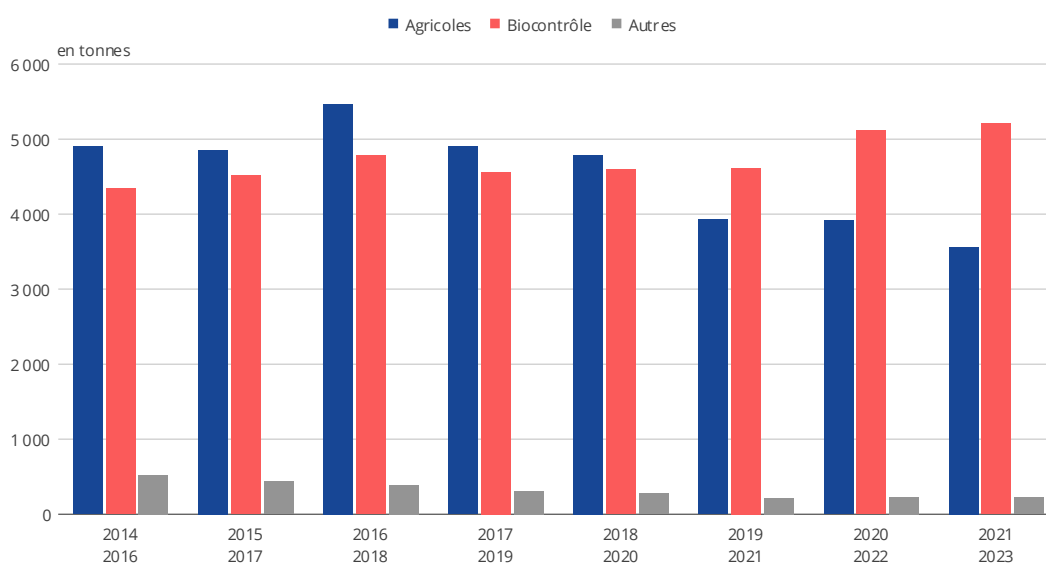
Produits phytosanitaires

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Lancé en 2008 et révisé à trois reprises, le plan Écophyto vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. La stratégie Écophyto 2030 a été publiée en mai 2024 ; elle fixe un objectif de réduction de l'utilisation et des risques globaux des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2030.

► À retenir

- En Occitanie, sur le long terme, les achats de produits en biocontrôle augmentent alors que les achats de produits phytosanitaires agricoles et autres (traitements des semences, produits à usage non professionnel) diminuent ► [figure 6](#).
- Les achats de produits en biocontrôle progressent pour tous les usages mais les achats de fongicides sont prépondérants ► [figure 7](#).

► 6. Quantité de substances actives achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie

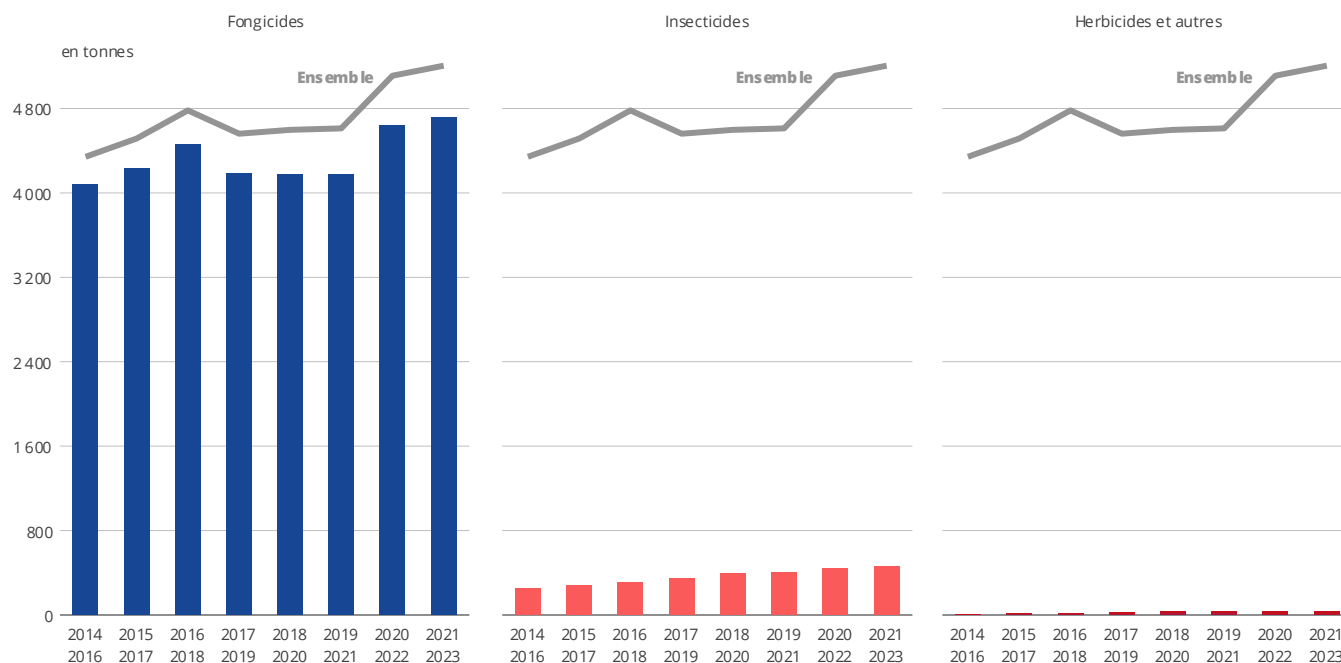


Notes : La catégorie « Autres » regroupe les produits de traitement des semences et autres produits à usage non professionnel (espaces verts et jardins...).

L'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

Source : Extraction Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D), traitement Sriset Occitanie.

► 7. Quantité de substances actives en biocontrôle achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie



Note : L'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

L'augmentation des quantités de substances actives de biocontrôle fongicides achetées en 2020-2022 est notamment liée à une recrudescence des maladies.

Source : Extraction Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D), traitement Sriset Occitanie.

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les **produits phytosanitaires** (ou phytopharmaceutiques) sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire. Les données sur les ventes de produits phytosanitaires sont segmentées selon l'utilisation des produits :

- les produits professionnels agricoles se retrouvent dans trois segments : biocontrôle, agricole et traitements des semences ;
- les produits non professionnels sont classés dans le segment jardins et espaces verts sachant que celui-ci va progressivement disparaître puisqu'ils sont progressivement tous interdits pour cet usage.

Le **biocontrôle** est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basées sur l'utilisation de mécanismes naturels. Le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Les produits de biocontrôle comprennent :

- les macro-organismes, essentiellement des invertébrés, notamment des acariens, insectes et nématodes (vers ronds), utilisés pour protéger les plantes des bio-agresseurs via la lutte biologique ;
- les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques (tels que les phéromones et les kairomones) ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Les données sur les achats de produits phytosanitaires sont issues des déclarations des distributeurs agréés. Elles ne reflètent donc ni la quantité appliquée, ni la période d'application des traitements, la date et le lieu réels de leur usage n'étant pas connus.

► Pour en savoir plus

- [Site de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.](#)
- [Site de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.](#)
- [Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie.](#)
- [Feuille de route de la Conférence des parties \(COP\) régionale Occitanie.](#)
- « [Indicateurs territoriaux de développement durable](#) », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère en charge de la Transition écologique).